Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2026.036

Le 30 avril 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Chritian COHU, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI.

Absent et excusé : Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Affectation des résultats – Commune

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Reprise au compte 002 (excédent reporté) : 97 911,02 €.

Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, compte 1068 : 38 342,17 €.

Section d'investissement

Dépenses

Le déficit de 286 299,81 € est repris au compte 001 en d'investissement.

Les RAR 2025 de 23 406,00 € sont repris.

Recettes

Les RAR 2025 de 271 313,48 € sont repris.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ (Finistère)